

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services
Filière : Economie d'entreprise,
Orientation : Management durable

Vidéo Finance et gouvernance des organisations sans but lucratif

1. Intitulé de module Finance et gouvernance des organisations sans but lucratif 2025-2026

Code : 5op610

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres :

Niveau :

- Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres :

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres :

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre d'automne
 Semestre de printemps
 Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé les semestres 1 - 2
 Avoir suivi les semestres 3 et 4 pour les étudiant-es EES et 5 et 6 pour les étudiant-es EEW
 Pas de prérequis
 Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Contexte

Les organisations sans but lucratif doivent être gérées avec la même rigueur qu'une entreprise pour atteindre les buts et missions qu'elles poursuivent. Les bailleurs de fonds publics et privés financent ces organisations et attendent un reporting de qualité pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds. Les étudiant-es ont l'opportunité de découvrir le secteur d'activité sans but lucratif qui mérite un management de qualité grâce aux outils de gestion d'entreprise. Ils/Elles peuvent apporter une valeur ajoutée aux organisations qui ne disposent pas toujours de ressources suffisantes. Ce secteur d'activité présente des opportunités d'emploi pour les diplômé-es.

Compétences visées et objectifs du module

A l'issue de ce cours, l'étudiant-e est capable de :

- Analyser le contexte et les caractéristiques d'une organisation sans but lucratif
- Identifier les enjeux de gouvernance en regard des rôles et responsabilités des acteurs
- Réaliser une analyse financière en identifiant les défis actuels et futurs
- Proposer des améliorations de gestion financière et budgétaire
- Présenter un dossier réalisé sur une institution (association, fondation)
- Défendre les choix et recommandations proposés

5. Contenu et formes d'enseignement

- L'enseignement est dispensé en présentiel en apportant les éléments indispensables à la compréhension des enjeux.
- Des responsables d'organisation auront l'occasion de venir partager leur expérience.
- Une visite d'organisation est possible pour appréhender la réalité du terrain.
- Un coaching des groupes d'étudiant-es est organisé pour suivre l'évolution de leur travail et les aider dans leur réalisation et analyse.

Contenu du cours :

- Caractéristiques du secteur d'activité sans but lucratif
 - Bonnes pratiques de gouvernance d'une organisation sans but lucratif
 - Analyse de l'environnement externe et interne d'une organisation, de ses contraintes et défis
 - Caractéristiques financières d'une institution
- Sources de financement
 - Contrats de prestations
 - Swiss gaap RPC 21 / Label Zewo
 - Fonds affectés et fonds libres
 - Recherche de fonds et implication de la RSE d'entreprise

6. Utilisation de l'Intelligence Artificielle

Dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation, l'IA n'est pas utilisée dans ce module. Si les étudiant-es ont recours à l'IA pour la réalisation de leur projet et rédaction de leur dossier, toute référence exhaustive devra figurer dans les références bibliographiques en respectant les règles en vigueur de la HEG-GE.

7. Modalités d'évaluation et de validation

- ✓ Le module est validé par la réalisation d'un travail de groupe en lien avec une organisation sans but lucratif. Cela permet une application des éléments présentés et la compréhension des défis du terrain.
- ✓ La note est composée d'un dossier écrit pour 50% et d'une présentation orale pour 50%.

8. Modalités de remédiation

- Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- Pas de remédiation
- Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

Si le travail est insuffisant, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte. Un module répété ne peut pas être remédié.

9. Bibliographie